



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 113 d) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires
et autres élections : élection de quinze membres du Conseil
des droits de l'homme**

Lettre datée du 31 mars 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement sri-lankais a décidé de présenter sa candidature à l'élection des membres du Conseil des droits de l'homme pour la période 2008-2011 qui aura lieu lors de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le mandat initial de deux ans de Sri Lanka comme membre du Conseil expirera en mai 2008. Au cours de ce mandat, Sri Lanka, Président du Groupe asiatique, a joué un rôle actif dans le renforcement institutionnel du Conseil dont elle est actuellement l'un des vice-présidents. Elle voudrait maintenant servir pendant un mandat complet pour continuer de concourir aux travaux du Conseil de façon constructive et dans un esprit de coopération.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, un aide-mémoire qui donne les grandes lignes des promesses et engagements volontaires de Sri Lanka et réaffirme son attachement de longue date à la promotion et à la défense de tous les droits de l'homme pour tous (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Prasad **Kariyawasam**



**Annexe à la lettre datée du 31 mars 2008 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Promesses et engagements volontaires de Sri Lanka

Sri Lanka est à nouveau candidat au Conseil des droits de l'homme lors des élections qui auront lieu en mai 2008 à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Sri Lanka, une des plus anciennes démocraties de la région, a une longue tradition de promotion et de défense des droits de l'homme. Le suffrage universel y a été introduit dès 1931. Dans sa constitution, Sri Lanka consacre son attachement aux droits de l'homme en garantissant à ses citoyens leurs droits fondamentaux : liberté de pensée, de conscience et de religion; interdiction de la torture; droit à l'égalité; interdiction des arrestations, de la détention et des peines arbitraires; et non-rétroactivité des lois pénales. En outre, chaque citoyen jouit de la liberté d'expression, de réunion et d'association, de la liberté de l'emploi et de la liberté de circulation.

Depuis l'indépendance, les gouvernements successifs ont accordé la priorité aux systèmes intégrés de santé et d'éducation, d'où des indicateurs sociaux élevés plaçant Sri Lanka au premier rang dans la région pour ce qui est de l'indicateur du développement humain. En dépit des difficultés sans précédent causées par une catastrophe naturelle massive, à savoir le tsunami de décembre 2004, et du fléau persistant du terrorisme, la croissance économique moyenne devrait dépasser 6 % en 2007. Cela a permis à Sri Lanka de dispenser les bienfaits du développement à de nombreuses couches de sa population. Faisant montre de ses capacités de récupération, Sri Lanka s'est par ailleurs sensiblement remis des destructions causées par le tsunami – succès non négligeable pour un pays à revenu intermédiaire.

Sri Lanka a pris des engagements juridiques internationaux en devenant partie à sept des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme : la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

En outre, Sri Lanka est un État partie aux Protocoles facultatifs suivants : premier Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

En 2007, Sri Lanka a signé la Convention internationale sur le droit des personnes handicapées et s'emploie actuellement à prendre les mesures législatives et administratives nécessaires pour donner effet à ses dispositions et assurer aux personnes handicapées la jouissance de leurs droits. Adoptée par le Parlement en octobre 2007 pour donner effet à certains articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la loi n° 56 comble les lacunes de la législation nationale en vigueur. Le Gouvernement sri lankais a aussi promulgué une loi donnant effet au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

Outre qu'elle rend compte, comme elle le doit, aux organes conventionnels, Sri Lanka a poursuivi, avec les mécanismes thématiques de la Commission ainsi que du Conseil des droits de l'homme, une politique systématique de coopération et de dialogue ouvert et constructif, en les invitant périodiquement. En 2007, elle a facilité les visites du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. En outre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence s'est rendu à Sri Lanka en 2007.

Convaincue que la franchise et la transparence, par le biais d'instruments internationaux, peuvent renforcer l'action nationale visant à promouvoir et défendre tous les droits de l'homme, Sri Lanka s'est ouverte à l'inspection de multiples mécanismes internationaux. C'est ainsi qu'en nouveau gage de sa réceptivité à l'inspection juste et objective du Conseil, Sri Lanka s'est engagée à faire l'objet d'un examen lors de la deuxième session du premier cycle du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme en mai 2008.

En témoignage de son engagement à collaborer avec la communauté internationale pour veiller à la promotion et à la défense des droits de l'homme de tous ses citoyens, Sri Lanka a établi un groupe international indépendant de personnes éminentes, mécanisme *sui generis*, chargé de surveiller les travaux de la Commission d'enquête qui a été créée au niveau national pour enquêter sur les enlèvements, disparitions et exécutions extrajudiciaires présumés. Le mandat de ce groupe a été établi en consultation avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les représentants des pays chargés d'y proposer des membres. Le mandat initial de la Commission d'enquête a été prorogé d'un an en novembre 2007.

Sri Lanka a par ailleurs nommé en 2007 une commission chargée d'examiner les allégations faisant état d'enlèvement et de recrutement d'enfants pour les conflits armés : elle a commencé ses travaux et procède à l'examen d'incidents présumés tout en prenant des dispositions pour établir un cadre institutionnel de réinsertion des enfants anciens combattants qui ont été libérés ou sauvés ou qui se sont rendus. Sri Lanka a de plus promulgué une législation pour criminaliser le recrutement d'enfants pour les conflits armés.

Fervent partisan du système des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, Sri Lanka a activement pris part aux débats en la matière dans les instances internationales et notamment aux négociations qui ont abouti à la création du Conseil des droits de l'homme et à l'adoption d'un ensemble de mesures en vue de

la mise en place de ses institutions. En sa qualité de Président du Groupe asiatique en 2007, Sri Lanka a sensiblement facilité le consensus au Conseil des droits de l'homme dont elle a été élue vice-président pour un an en juin 2007.

Décidée à promouvoir et à défendre encore les droits de l'homme, Sri Lanka prend les engagements suivants :

- Sri Lanka continuera de s'employer à renforcer ses mécanismes et procédures internes visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous ses citoyens;
- Sri Lanka poursuivra sa collaboration et son dialogue actifs et constructifs avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour renforcer les mécanismes nationaux à tous égards;
- Sri Lanka prendra les dispositions indispensables à la reconstitution du Conseil constitutionnel qui facilitera le renforcement et le fonctionnement effectif des mécanismes nationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Commission nationale des droits de l'homme;
- Un projet de loi sur la protection des témoins et des victimes sera présenté sous peu au Parlement et les suggestions que le groupe international indépendant de personnes éminentes a présentées en la matière y seront intégrées. La Commission d'enquête a mis en place un programme temporaire de règles visant à protéger les intérêts des victimes;
- Le Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme lancera une campagne nationale de sensibilisation aux droits de l'homme pour commémorer le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 2008;
- En 2008 également, le même ministère organisera un séminaire régional à l'intention des parlementaires sur les thèmes relatifs aux droits de l'homme;
- Sri Lanka a entrepris l'élaboration d'une charte des droits de l'homme qui renforcera leur cadre de protection dans le pays et harmonisera les garanties sri-lankaises en la matière avec les obligations internationales. Cela implique notamment des consultations avec les organisations locales, les organisations non gouvernementales et le public. Le projet de charte et les consultations y relatives favoriseront un débat national sur les droits de l'homme;
- Sri Lanka continuera de travailler à la présentation de ses rapports périodiques aux organes conventionnels, notamment en collaborant avec le HCR à l'élaboration d'un document de base commun destiné à tous les organes conventionnels;
- Ayant pris l'engagement de garantir les droits tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels de la personne, Sri Lanka continuera d'aligner sa stratégie de développement sur le cadre plus large de promotion des valeurs locales et de protection sociale des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes plus ou moins aptes et des groupes vulnérables au sein de la société ainsi que du respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance;
- Manifestant son attachement au développement axé sur la personne, Sri Lanka s'emploiera à atténuer la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire

d'ici à 2015 en continuant d'investir en faveur des infrastructures sociales, de l'éducation et des services de santé conformément à la politique Mahinda Chintana (idée de S. E. le Président du Sri Lanka pour le développement social et économique du pays);

- Par le biais de mécanismes tels que le Comité interministériel des droits de l'homme et le Comité consultatif sur l'assistance humanitaire, Sri Lanka continuera de sensibiliser l'opinion publique aux mesures prises pour promouvoir et défendre les droits de l'homme;
- Sri Lanka continuera de prendre des dispositions pour protéger et faire progresser les droits de l'enfant par le biais de mécanismes nationaux tels que l'Autorité nationale de protection de l'enfance et le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes. Sri Lanka continuera aussi d'appuyer activement les processus internationaux qui cherchent à faire progresser les droits de l'enfant;
- Par le biais du Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes ainsi que d'autres mécanismes nationaux, Sri Lanka continuera d'œuvrer pour l'autonomisation des femmes, pour leurs droits et pour l'égalité des sexes au niveau national. Sri Lanka appuiera parallèlement les processus internationaux qui s'efforcent de faire progresser les droits de la femme et l'égalité des sexes;
- La traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants, s'avère un des problèmes actuels les plus urgents et porte une grave atteinte aux droits fondamentaux des groupes sociaux les plus vulnérables. Conformément à sa politique de dialogue ouvert et constructif avec la communauté internationale et à sa volonté de faire respecter les normes mondiales, Sri Lanka collaborera étroitement avec ses partenaires pour lutter contre ces odieuses activités;
- Sri Lanka continuera de jouer son rôle traditionnel de conciliateur et prendra une part active aux travaux du Conseil des droits de l'homme pour en faire un organe solide, efficace et effectif, capable de promouvoir et de défendre ces droits et les libertés fondamentales pour tous;
- Sri Lanka continuera de prendre part aux travaux normatifs du Conseil des droits de l'homme;
- Sri Lanka collaborera avec les États Membres et avec les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies pour aider le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à élaborer des projets de réforme du système des organes conventionnels visant à le rendre plus efficace et plus conforme aux besoins actuels des États Membres;
- Avec les États Membres et les organes compétents de l'ONU, Sri Lanka œuvrera à la promotion et à la défense mondiales des droits de l'homme, en s'appuyant sur les principes de la coopération et du dialogue.